

BELBEZE EN LOMAGNE

NOTRE VILLAGE

N°2 Janvier 2016



Bulletin municipal d'information

Mairie

1, Place du 19 Mars 1962

82500 BELBEZE EN LOMAGNE



EDITO.....	1
VOS ELUS.....	2
BUDGET.....	7
ENVIRONNEMENT.....	9
BREVES MUNICIPALES	10
INFOS DIVERSES	12
ASSOCIATIONS.....	13
ETAT CIVIL.....	16
NUMEROS UTILES.....	17



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2015 s'est terminée malheureusement comme elle avait commencé, le 13 novembre dernier, 130 personnes ont été lâchement assassinées par des extrémistes qui ne supportent pas que l'on puisse être libre dans notre pays.

2016 débute, j'espère que cette année sera apaisée et qu'aucun drame ne touchera notre pays.

Pour ce qui est de notre commune, nous avons été fortement impactés par la tempête du 31 août, la solidarité entre nous a fonctionné et la commune a vite retrouvé un visage normal.

Vous avez tous constaté que les travaux entrepris sont terminés, le nouveau garage atelier est opérationnel, l'intérieur de la salle des fêtes a été repeint, les rideaux « non feu » installés, ainsi qu'un défibrillateur.

Les employés communaux ont procédé à des travaux d'embellissement du village. Le christ, la vierge et le monument aux morts ont été aménagés. Le toboggan dans le parc a été rénové. Cinq arbres (chitalpas) ont été replantés au centre du village et au cimetière. Un accès handicapé a été aménagé pour accéder à la mairie, le parking de la Place du 19 mars 1962 a lui aussi été aménagé. Le mur de clôture du logement a été réalisé et le nouveau portail installé. Un olivier a été planté sur le talus à côté de la salle des fêtes.

Je tiens à remercier Raymond VALLEZ et Christian ROGERET, pour le travail effectué et leur disponibilité le soir de la tempête.

Pour 2016, nous avons deux projets estimés à 23000 € HT, qui ne seront réalisés qu'en fonction des subventions que nous pourrions obtenir.

Le premier concerne des travaux d'aménagement paysager et d'embellissement du village (clôture du parc communal, aménagement du talus de la salle des fêtes, aménagement paysager du cimetière et réalisation d'un accès au parc communal par la rue des Pyrénées).

Le second concerne des travaux de rénovation de bâtiments communaux, de mise aux normes électriques de bâtiments communaux et de protection de l'église (rénovation des vitraux de l'église, réfection du système campanaire, réalisation d'un enduit façade sur le logement communal, travaux électriques à la salle des fêtes, installation d'une grille de protection à l'entrée de l'église).

Le Conseil Municipal et moi-même espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2016. Que tous vos projets personnels et professionnels se concrétisent et soient partagés avec vos familles et tous vos proches.

Toute l'équipe municipale reste disponible et à l'écoute pour répondre à vos attentes.

Jean-Luc ISSANCHOU
Maire de BELBEZE EN EN LOMAGNE



Maire : Jean-Luc ISSANCHOU

1er adjoint : Claude DULAC

2ème adjoint : Alain BACH

Conseillers municipaux :

Mesdames Cécile AUSSERESSE, Anne-Marie BERARD, Fabienne DELMARCO,
Messieurs Andrew LANE, Sébastien PERRET, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE.

* Françoise VERDUN a démissionné de son poste de Conseillère Municipale pour des raisons de santé.

Commissions et délégations :

Syndicat de l'Energie :

Alain BACH (Titulaire)

Andrew LANE (Suppléant)

Syndicat des Eaux de Mas-Grenier :

Alain BACH et Claude DULAC (Titulaires)

Fabienne DEL MARCO et Jean-Claude REGHENAZ (Suppléants)

Syndicat du Bassin de la Gimone :

Claude DULAC (Titulaire)

Daniel SCORCIONE (Suppléant)

Communauté de Communes :

Jean-Luc ISSANCHOU et Claude DULAC

Correspondant Défense :

Daniel SCORCIONE



Le 25 Août 2015, les délégués de la commune de Belbèze en Lomagne au syndicat mixte du bassin de la Gimone, Claude Dulac et Daniel Scorcione, ont participé à une journée découverte du barrage de Lunax et du canal de la Neste. Cette journée était organisée conjointement par le syndicat mixte du bassin de la Gimone et le Syndicat Intercommunal de la Gimone Gersoise (SIAA).

LE CANAL DE LA NESTE

HISTORIQUE

Construit entre 1848 et 1962, le canal de la Neste a été réalisé afin de pallier au manque d'eau récurrent des rivières gasconnes. Ce projet ambitieux porté par l'ingénieur Montet, consistait à dévier une partie des eaux de la rivière pyrénéenne Neste, affluent de la Garonne, pour alimenter les 17 rivières gasconnes issues du plateau de Lannemezan.

DONNEES CLES

- 29 km
- 20 m de dénivelé
- 17 rivières
- 90 km de rigoles
- Capacité de transit

ENJEUX

Ouvrage d'Etat, le canal a été conçu afin de répondre aux multiples besoins hydrauliques de la région : alimentation en eau potable de plus de 200 000 habitants répartis sur 5 départements, desserte en eau de plusieurs industries, fourniture d'eau d'irrigation pour 50 000 hectares, et préservation du niveau d'eau des rivières.

MODERNISATION

Malgré quelques travaux ponctuels réalisés sur le canal, celui-ci est dans un état de dégradation important à la fin des années 1980. L'état, avec le soutien financier des deux régions (Midi-Pyrénées et Aquitaine), des 5 départements concernés, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'Union européenne, a confié à la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) la réalisation d'un vaste programme de restauration qui s'est déroulé pendant 10 ans jusqu'en 1989.

Au printemps 1999, le canal a été modifié afin d'améliorer le débit et de rendre l'ouvrage franchissable par les poissons migrateurs, le gibier et les adeptes du canoë.

ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui complètement rénové, le canal de la Neste peut à nouveau jouer pleinement son rôle stratégique au service de l'environnement et de l'économie de toute la région. Enfin, le système Neste est désormais télégéré en temps réel depuis le Centre de Gestion des Eaux de la CACG à Tarbes.



LE SYSTEME NESTE

L'ensemble est composé par le canal, ses rigoles, les 1350 kilomètres de rivières gasconnes réalimentées, les réservoirs de haute montagne et de coteaux, constitue le système Neste.

Le système Neste est un système hydraulique qui permet d'acheminer par les voies artificielles et naturelles de l'eau de montagne vers un territoire dépourvu en eau : la Gascogne.

Afin de ne lâcher dans les rivières que l'eau nécessaire à la satisfaction de besoins de chaque acteur, la CACG applique à l'ensemble du système Neste une gestion reposant sur trois piliers :

La technologie : des moyens techniques de pointe ;

La concertation : la commission Neste, véritable « parlement de l'eau » regroupant l'ensemble des partenaires du système Neste ;

Les contrats : contrat individuel entre les 1 500 préleveurs (syndicat d'eau potable, industrie, irrigant) et le CACG, fixant ses droits (eau garantie dans certaines limites) et ses devoirs (respect du débit souscrit, paiement de la redevance).

LA COMMISSION NESTE

La commission Neste est l'organe de concertation du système Neste depuis 1988. Lors des périodes de sécheresse, la commission Neste se réunit afin de mettre en place un système de tour d'eau sur l'ensemble du périmètre permettant ainsi de sauvegarder d'importantes surfaces de cultures d'hiver, de cultures fourragères, de mener à bien des cultures tardives et de sauvegarder le débit nécessaire au milieu naturel.

LE LAC DE GIMONE

Cette retenue mise en eau en 1982, située à Lunax, est la plus vaste du système Neste (6 km de long pour 230 ha de superficie), Disposant d'une base nautique et alimentant la centrale de Golfech, ce lac est un bon exemple du multi usage de l'eau. La réserve est alimentée en grande partie par le canal de la Neste, via la rigole de la Gimone, qui achemine sur 20 km depuis le plateau de Lannemezan jusqu'à la source de la rivière.

CHIFFRES CLES DU LAC DE LA GIMONE

Surface du plan d'eau : 230 ha

Volume 24 millions de m³

Hauteur de la digue : 29 m

Longueur de la digue : 616 m

Largeur à la base : 270 m



LE S D E 82

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) renforce et sécurise les réseaux de distribution publique d'électricité pour remédier aux chutes de tension et limiter les risques de coupure électrique.

En 2015, trois sécurisations des lignes aériennes ont été programmées sur notre commune, pour un montant estimatif global de 110 223 euros, intégralement pris en charge par le SDE 82. Il s'agit de fiabiliser les réseaux à partir des postes « 2 Les Randes », « 4 Arquié » et « 1 Belbèze ».

Au-delà de cette mission, le SDE 82, autorité organisatrice du service public de l'électricité, veille à la qualité du service rendu aux usagers. Il s'assure notamment qu'ERDF, à qui est confiée l'exploitation des ouvrages électriques basse tension, respecte ses obligations d'entretien.

Si vous rencontrez des problèmes d'alimentation électrique (chutes de tension, coupures....), vous devez le signaler à votre fournisseur (adresse sur la facture) en envoyant copie de votre réclamation au SDE 82, (78 avenue de l'Europe 82000 Montauban ou sdetg@sdetg.fr). Après investigations, s'il s'avère que le réseau qui vous alimente doit être renforcé, le dossier sera soumis à un arbitrage afin de déterminer l'urgence de la programmation des travaux.



FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	120276,95	73715,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		46561,95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		120276,95	120276,95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	84860,88	28967,85
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	30000,00	1232,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		84661,23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		114860,88	114860,88

TOTAL

TOTAL BUDGET		235137,83	235137,83
--------------	--	-----------	-----------



LE BUDGET COMMUNAL : DE QUOI SE COMPOSE-T'IL ?

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année :

- rémunération du personnel
- fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, eau, téléphone et paiement des prestations de services)
- petit entretien (nettoyage, réparations)
- participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux, etc...)
- paiement des intérêts des emprunts et dettes et frais financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières :

- les produits liés à la vente de produits et prestations : cotisations cantine, concessions cimetière, locations de salles ou de matériels
- les recettes d'impôts et taxes provenant principalement : des trois taxes directes (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties)
- de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (foncière)
- les dotations, participations et subventions : les dotations de l'Etat (la plus importante, la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le transfert principal (de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) correspond à l'autofinancement des dépenses d'investissement par l'utilisation des recettes excédentaires de la section de fonctionnement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprenant essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou du patrimoine de la commune :

- achats de matériels durables
- construction ou aménagement de bâtiments
- travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers)
- grosses réparations de bâtiments existants
- remboursement en capital des emprunts.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne et de ressources propres d'origine externe :

- les ressources propres d'origine interne telles que les excédents de fonctionnement (C.A.F : Capital d'Autofinancement)
- les ressources propres d'origine externe telles que le fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement et les emprunts.

Le budget s'équilibre section par section. Les sections constituent deux ensembles, gérés distinctement.



Jetons moins, trions plus !

De nouveaux habits pour nos camions-bennes !

Ils portent fièrement sur leurs flancs les consignes de tri des emballages, mais aussi ceux du verre et incitent à composter. Alors n'attendez plus ! Agissez !



N'oubliez : tous les papiers se recyclent !

Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois. Alors triez vos papiers, c'est un geste simple : **TOUS** vos vieux papiers se trient et se recyclent (pas uniquement les journaux et les magazines).



Où que vous soyez ! A la maison, dans la rue, au bureau.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, Imagine un air sans gaspi !

En faire tout un plat et surtout une chanson ! Voilà le défi qu'ont relevé 7 structures de notre territoire et 30 groupes au total sur l'ensemble des collectivités partenaires organisatrices du concours. Les résultats en janvier pour un grand concert à Montauban !



Un petit rappel des consignes de tri des emballages avant les fêtes !



Tous les emballages plastiques



Les métalliques



Les cartons



Tous les papiers



TEMPETE DU 31 AOUT 2015



AVANT



APRES

BELBEZE EN OCCITAN



Le Conseil Départemental offre à toutes les communes un panneau indiquant le nom du village en occitan.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Habitants de Belbèze en Lomagne

100 € le Week-end

Extérieurs à la commune :

200 € la soirée

100 € la 2ème soirée





Le monument aux morts de notre commune a été rénové : Les employés communaux ont réalisé la pose d'un carrelage au pied du monument et la dépose des grilles de protection.

Le Christ a été rénové :

- dépose des grilles de protection
- réfection des briques
- mise en place d'un socle en cailloux



Nos employés municipaux disposent maintenant d'un atelier fonctionnel.



LE PASSAGE A LA TNT HAUTE DEFINITION



**LE 5 AVRIL 2016,
LA TNT PASSE À LA HAUTE
DÉFINITION**



**QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS ?
QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?**

POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information,
appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local)
ou allez sur le site recevoirlatnt.fr

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUS LES FOYERS - AIDONS NOS CONCITOYENS À LA RECEVOIR !



LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne réseau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France: le MPEG-2 et le MPEG-4. **À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4**, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

AVANT LE 5 AVRIL 2016	APRÈS LE 5 AVRIL 2016
Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :	Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront toutes diffusées exclusivement en MPEG-4 en qualité HD.
15 chaînes sont diffusées exclusivement en MPEG-2 (définition standard ou SD)	
4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)	
6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4	
Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 MHz.	L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 MHz. La bande des 700 MHz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

**LE PASSAGE À LA TNT HD SE FERA EN UNE NUIT,
DU 4 AU 5 AVRIL, SUR TOUTE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE !**



Mot du Comité des fêtes de Belbèze en Lomagne

Le bureau du comité des fêtes renouvelé le 26/06/2015, est désormais composé comme suit :

- Président : Renaud PLANCADE
- Vice-Président : Régis MARTY
- Secrétaire : Romain PRANEUF
- Trésorier : Jean-Luc ISSANCHOU
- Membre du bureau : Valentin ISSANCHOU

Nous avons organisé le 18 octobre un repas à la salle des fêtes, la participation a été correcte, et le 19 décembre le traditionnel arbre de Noël des enfants a eu du succès avec le spectacle de magie et la visite du Père Noël.

Nous nous réunirons en début d'année 2016 pour programmer les activités de l'année.

Nous comptons ouvrir une page Facebook sur laquelle nous pourrions mettre les photos et vidéos de nos manifestations. Nous souhaiterions que vous nous fassiez savoir si vous êtes d'accord pour apparaître en photo sur cette page Facebook.

Nous vous remercions de votre participation aux deux manifestations de 2015, et comptons sur vous pour 2016.

Nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Le Bureau du Comité des Fêtes





Les activités de l'ACCA

Cette année 2015, l'ACCA de Belbèze en Lomagne a maintenu ses activités traditionnelles : le repas convivial du 15 février auquel participait une soixantaine de personnes et le ball-trap qui s'est déroulé les 22 et 23 août.

Les bénéfices réalisés sur ces deux manifestations permettent de lâcher un plus grand nombre de perdreaux.

Du 31 août au 15 septembre (date de l'ouverture générale), la réglementation nous a permis de chasser la caille. Cet oiseau migrateur, très rusé fait énormément travailler les chiens d'arrêt. La caille se complaît dans les chaumes herbeux.

Messieurs Didier Busquet et Pierre Valentin (fermiers au Bernis) ont bien voulu laisser jusqu'au 15 septembre une quarantaine d'hectare de chaume à disposition des chasseurs. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Ce geste bienveillant prouve qu'il peut et doit y avoir de bons rapports entre les chasseurs et les agriculteurs.

Cette année, l'ACCA est équipée d'une salle de dépeçage d'environ 12 m², située dans le nouveau bâtiment communal. Cet aménagement permet de dépouiller le gros gibier (chevreuils ou sangliers) dans des conditions optimales.

Les chasseurs de l'ACCA remercient Monsieur le Maire ainsi que son Conseil Municipal, d'avoir accepté cet aménagement qui jusqu'ici nous faisait cruellement défaut.

Je joins à ces quelques mots le contenu de la charte de la chasse en France dont les chasseurs devraient s'inspirer pour valoriser ce plaisir qui doit avant tout être considéré comme un sport en contact avec la nature et son environnement.

Les non chasseurs doivent savoir que nous voulons maintenir cet acquis ancestral en respectant leur sécurité, leur compréhension et en régulant certaines espèces qui n'ont pas de prédateurs (renards, sangliers, chevreuils).

Claude DULAC
Président de l'ACCA de Belbèze en Lomagne



Fédération Nationale des Chasseurs

CHARTRE DE LA CHASSE EN FRANCE

La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à la gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats.

Investie par la Loi « Chasse » de juillet 2000, la Fédération Nationale des Chasseurs propose une charte nationale de la chasse.

Celle-ci expose les principes d'un développement durable de la chasse et sa contribution à la conservation de la biodiversité. Ce document établit un code du bon comportement du chasseur et des bonnes pratiques cynégétiques mises en œuvre par chaque Fédération Départementale des Chasseurs et ses adhérents.

Activité authentique et conviviale, la chasse d'aujourd'hui est un Art de vivre fondé sur la recherche, la poursuite et la capture d'un gibier dans son milieu. Le chasseur de France se reconnaît ainsi dans les principes ci-dessous énoncés :

1

« Curieux de nature et héritier d'une culture séculaire, je pratique « l'art » de la chasse tant dans le respect d'autrui que de l'animal chassé.

2

Acteur engagé dans le maintien d'une chasse durable, je participe activement à la défense des habitats et à l'amélioration de la biodiversité.

3

Gestionnaire de l'espace naturel, je veille à maintenir l'harmonie entre l'homme et son milieu et à parfaire jour après jour mon savoir dans les sciences de la nature.

4

Homme d'ouverture, je vais à la rencontre de tous les intervenants dans les milieux naturels en les sensibilisant à la pratique raisonnable de la chasse et au respect de la nature.

5

Attentif aux risques que mon activité peut induire, j'améliore sans cesse les conditions de sécurité de la chasse tant pour les non-chasseurs que pour les chasseurs.

6

M'inscrivant dans une démarche citoyenne, je donne du temps à la formation et à l'accompagnement des futurs chasseurs car ils sont la chasse de demain et le garant d'une meilleure cohésion sociale.

7

La chasse, un bonheur à partager dans la nature vivante, riche et diversifiée ».





NAISSANCE

Lola LIMBERT le 10/07/2015

DECES

Charles BOURGUIGNON le 16/02/2015



SECOURS

- **GENDARMERIE** : 17 ou 05.63.26.70.24
- **POMPIERS** : 18
- **SAMU** : 15

SERVICES

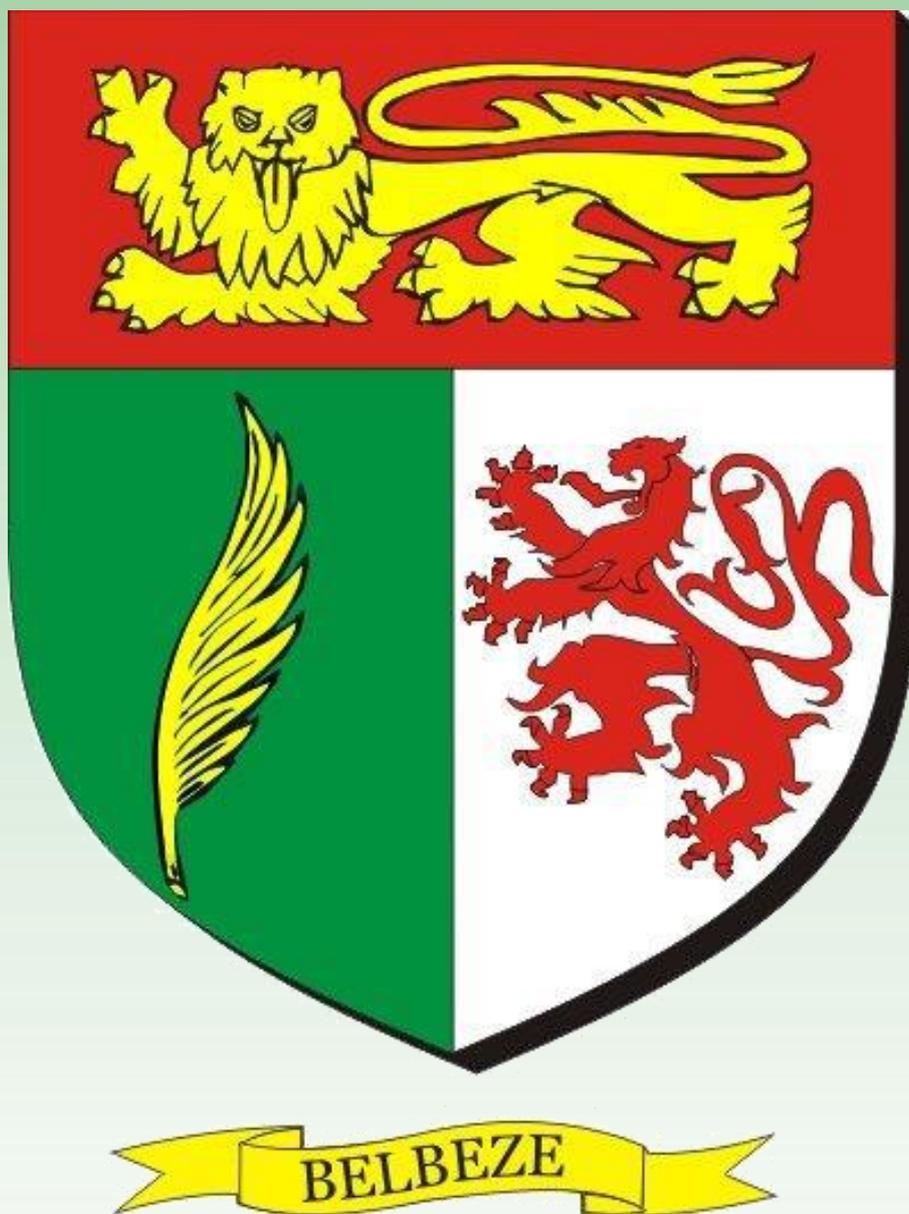
- **MAIRIE DE BELBEZE EN LOMAGNE** : 05.63.20.75.27
- **VEOLIA EAU** : 08.11.90.29.03
- **ERDF DEPANNAGE** : 09.72.67.50.82
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES LOMAGNE**: 05.63.65.34.26
- **TRESORERIE BEAUMONT** : 05.63.02.35.23
- **SOUS-PREFECTURE CASTELSARRASIN** : 05.63.22.82.00
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL** : 05.63.65.62.74
- **DECHETTERIE de BEAUMONT** : 05.63.26.09.68

Jours et horaires d'ouverture :

Matin : mercredi et samedi de 9h00 à 12h00

Après-midi : le lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi de 14h00 à 17h30

Fermé dimanches et jours fériés.



Le blason de notre commune se compose de trois éléments:

- **Le lion de gueules** qui figure dans le blason de la Lomagne
- **La palme**, attributs de Sainte Quitterie, sainte patronne de notre église
- **Le léopard** qui figure dans le blason de notre département